Commune du Mesnil-sur-Oger

2 Place du Marché

51 190 LE MESNIL-SUR-OGER

T. 03 26 59 91 24

MAITRE D'OUVRAGE

Aménagement hydraulique des coteaux viticoles du Mesnil-sur-Oger (51) – Phase B

Demande d'Autorisation environnementale unique

Résumé non technique de l'étude d'incidence

TPF ingénierie

5 rue de Talleyrand

51100 -Reims

T. 03 26 77 61 79

INGENIERIE

Mars 2021

1. ETAT INITIAL

L'état initial du site et du milieu récepteur est décrit, à partir des données disponibles.

- Le site est soumis à un climat de type océanique dégradé.
- Le vignoble s'étend à une altitude comprise entre 110 et 240 mètres NGF environ, soit un dénivelé maximal de 130 mètres.
- Le contexte géologique comprend :
  - La craie blanche du campanien ;
  - Les assises géologiques de la côte tertiaire alternant les calcaires durs, calcaires marneux et argiles des étages Yprésien, Lutétien, Bartonien qui correspondent aux parties les plus raides du vignoble ;
  - Le plateau porte les argiles à meulières colorées du Stampien propices à la forêt et aux pâtis.
- La commune du Mesnil-sur-Oger est située sur les masses d'eaux souterraines suivantes :
  - Masse d'eau souterraine « Craie de Champagne sud et centre », code HG208 ;
  - Masse d'eau souterraine « Tertiaire Champigny en Brie et Soissonnais », code HG103.
- On ne recense pas de captage destiné à la production d'eau potable ni de périmètres de protection de captage dans le périmètre du projet.
- Aucune zone inondable n'a été recensée sur le territoire communal.
- Le périmètre du projet n'est pas concerné par des zones inondables ou des zones sujettes aux mouvements de terrain.
- La commune du Mesnil-sur-Oger est concernée par différents types d'espaces naturels protégés :
  - Site Natura 2000 ZSC (directive habitat) FR2100267 « Landes et mares de Mesnil-sur-Oger et d'Oger » ;
  - Réserve naturelle nationale Pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger ;
  - Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 « Landes des pâtis du Mesnil-sur-Oger » ;
  - ZNIEFF de type 2 « Forêts, pâtis et autres milieux du rebord de la Montagne d'Epernay ».
- Le périmètre du projet n'est pas concerné par de zones humides avérées ou potentielles.

2. EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR L'EAU ET SES USAGES.

Le principal impact positif du projet sera la maîtrise des flux générés par les surfaces interceptées en cas d'orage, ainsi que des apports de polluants (nitrates, produits phytosanitaires, etc…).

Ceci permettra d'améliorer la situation existante et de ne pas dégrader la qualité du milieu récepteur :

- Masse d'eau « Craie de Champagne sud et centre », code HG208
- Masse d'eau souterraine « Tertiaire Champigny en Brie et Soissonnais », code HG103

Les aménagements projetés et les précautions prises pendant et après les travaux permettront de garantir la qualité des eaux souterraines.

Phases	Incidence sur les eaux superficielles	Incidence sur les eaux souterraines	Mesures d'évitement, de réduction et d' accompagnement
Travaux	Pollution éventuelle due aux engins de chantier		Recueil des huiles et hydrocarbures par des moyens appropriés. Mise en œuvre d'une zone de stockage pour les engins avec une plateforme étanche, K de 10-9 Sensibilisation des entreprises (prescription jointes au cahier des charges) Présence de dispositifs pour lutter contre une éventuelle pollution .
Fonctionnement normal	Apports d'eau en provenance des surfaces imperméabilisées lors d'un évènement pluvieux		Mise en place d'ouvrages de stockage dimensionnés pour un évènement pluvieux d'occurrence décennal au minimum pour l'ensemble des surfaces concernées. Rejet en infiltration
	Apports de polluants (nitrates, produits phytosanitaires, etc…)		La décantation dans les bassins permettra le traitement des polluants avant rejet vers le milieu naturel. Des analyses physico-chimiques seront faites dans les bassins d'infiltration après un épisode pluvieux lors de la période des traitements de vigne (mai-juin) et également une fois par an si un évènement pluvial significatif a eu lieu
Risque accidentel	Déversement de polluants dans le milieu naturel	Risque de contamination des nappes extrêmement faible	Curage immédiat des matériaux pollués en cas de déversement accidentels, Signalement au service de la police de l'eau pour tout accident susceptible d'avoir un impact sur la ressource en eau, Intervention spécialisée (camion vidangeur)

Synthèse des incidences du projet et mesures envisagées

3. EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR LE MILIEU NATUREL ET LE CADRE DE VIE.

Les propositions d'aménagements paysagers liés au projet, ainsi que les méthodes d'assainissement retenues limiteront au maximum les impacts du projet sur le milieu récepteur.

Les ouvrages créés n'engendrent pas de risque au titre de la sécurité publique.

Des prescriptions seront incluses dans les cahiers des charges des marchés de travaux, afin d'éviter toute dissémination d'espèces exotiques envahissantes, notamment en raison de la présence à proximité du site Natura 2000 « landes et mares de Mesnil-sur-Oger et d'Oger ».

4. EVALUATION ET ANALYSE DE LA COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS EN VIGUEUR :

- Schéma Directeur et d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Seine Normandie
- Documents d'urbanisme (SCOT, PLU);
- Réglementations particulières éventuelles concernant les réseaux ou les voiries.

5. METHODES UTILISEES POUR L'EVALUATION DES INCIDENCES.

Le chapitre 5 de l'étude d'incidences présente les méthodes utilisées pour l'évaluation des incidences